

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion Question écrite n° 83023

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les difficultés que rencontrent les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Ces entreprises permettent la réinsertion durable de chômeurs de longue durée et de personnes exclues par un accompagnement social et professionnel, ce qui diminue les charges de RSA et de CMU pour la collectivité. Ces entreprises bénéficient d'une aide au poste, non indexée sur l'inflation, et qui n'a pas été revalorisée depuis 10 ans alors que le SMIC et le RSA ont été revalorisés de 41 %, ce qui compromet l'activité de certaines. Elle lui demande si une revalorisation de l'aide au poste sera prévue dans le cadre du budget pour 2011.

Texte de la réponse

La réunion de l'assemblée plénière du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) du 26 novembre 2009 a été l'occasion pour le secrétaire d'État chargé de l'emploi de rappeler la place essentielle de ce secteur pour les politiques de l'emploi. L'État y consacre des crédits budgétaires importants, qui ont été augmentés de plus de 60 % depuis 2005, notamment dans le cadre des mesures du plan de cohésion sociale puis du plan de relance de l'économie en 2009. Pour 2010, l'État a confirmé son soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), prévoyant en loi de finances initiale plus de 207 MEUR de crédits pour le financement de l'aide aux postes dans les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion, le financement de l'aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion et associations intermédiaires, le financement du fonds départemental d'insertion. Dans la lignée de la feuille de route du Grenelle de l'insertion, le Gouvernement entend développer sa politique de soutien au secteur de l'IAE par la mise à l'étude d'une réforme des modalités de financement qui donne lieu à des expérimentations depuis février 2010. Les différents acteurs concernés sont convenus de la nécessité d'expertiser une « aide au poste modulable et encadrée » pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en vue de proposer un système de financement à la fois plus dynamisant et simple à piloter, qui ne déséquilibre pas les structures et soit transparent. Un comité de pilotage national, auguel participent les représentants des SIAE, a retenu quatre critères à expérimenter, en lien avec les axes du projet d'insertion, comme base possible d'une modulation du financement des SIAE : les caractéristiques des publics accueillis ; l'effort d'insertion de la structure ; le secteur d'activité de la structure ; les spécificités du territoire d'intervention. Sur la base des résultats des expérimentations locales, des préconisations seront faites à l'été 2010.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Hostalier

Circonscription: Nord (15e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 83023 Rubrique : Politique sociale Ministère interrogé : Emploi $\textbf{Version web:} \ \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE83023}$

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7480 **Réponse publiée le :** 3 août 2010, page 8588